

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2016
tenue sous la présidence de M. F. BORDA D'AGUA

Présents :	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		F.	BORDA D'AGUA	" "
		C.	COLQUHOUN	" "
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		J.	GAST	" "
		F.	GROSS	" "
	Mmes	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		D.	JOTTERAND	" "
		F.	LAMBERT	" "
	MM.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		L.	MARTINEZ	" "
	Mmes	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		A.-M.	NICOLAS	" "
		M.	SOBANEK	" "
	MM.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		T.	ULMANN	" "
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Maire
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	J-M.	KARR	" "
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		B.	HATT-ARNOLD	" "
		D.	MESSERLI	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale

Public : 1

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 5) Proposition du Bureau du Conseil municipal :
 - 5.1 Nouveau règlement du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries : approbation.
- 6) Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Expertise permettant de fixer le niveau adéquat des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 65'000.- TTC).
 - 6.2 Travaux de génie civil et d'aménagements de la Voie verte CEVA : vote du crédit-cadre d'investissement et financement (CHF 1'405'000.- TTC).
 - 6.3 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 - nomination d'un lieutenant : préavis.
 - 6.4 Nouveaux statuts du Groupement intercommunal, Organisation Régionale de Protection civile Seymaz (ORPC Seymaz) : approbation.
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Excuse MM. Messerli, Bauduccio, Hatt-Arnold et Mme Saba. En préambule de cette séance souhaiterait adresser quelques mots.

Allocution de M. Borda d'Agua

*Mme le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames les Conseillères municipales
Messieurs les Conseillers municipaux
Chères et chers collègues*

C'est pour moi à la fois un bonheur et un privilège de pouvoir ouvrir cette séance du Conseil municipal. Vous m'avez en effet élu président de votre conseil lors de notre dernière séance et je tiens à vous remercier chaleureusement. Je tiens également à adresser mes hommages à mon prédécesseur, M. Le Guern qui, une année durant, a assumé cette fonction et qui a permis que nous débats se déroulent dans le calme, le respect et la tolérance sans oublier l'impulsion qu'il a donné pour l'élaboration d'un nouveau règlement du Conseil municipal que nous aurons le plaisir de débattre et de voter dans quelques minutes.

Assumer cette présidence, c'est pour moi un acte citoyen important, d'autant plus qu'il s'agit de représenter la population de la ville de Chêne-Bougeries à la plus haute marche du délibératif. J'espère en effet que cette année pourra continuer à se dérouler d'une manière paisible, dans le respect de l'autre. N'oublions pas que c'est dans la différence et avec des accords et des concessions que les plus beaux projets sont construits. Le serment du Grütli qui a donné naissance à la Confédération helvétique a permis au projet suisse de se réaliser dans la concertation mutuelle et le consensus. La Suisse, qui nous fait vibrer, non pas seulement avec l'UEFA Euro 2016 mais depuis 1291 et les institutions stables qui nous gouvernent depuis 1848, montrent que c'est dans le dialogue, dans le respect, dans l'écoute et parfois même dans la douleur que nous avançons ensemble. Ces paroles peuvent en effet paraître belles, surtout quand elles viennent d'un historien ou d'un Genevois avec des teintes du sud. Mais j'espère que nous pourrons, tous autant que nous sommes, autour de cette table œuvrer pour que cela puisse devenir une réalité.

Je suis bien conscient que parfois l'unanimité ne pourra pas se faire, que nous avons tous des personnalités, des idéaux et des désirs différents pour notre société d'aujourd'hui, mais sachez que nous ne pourrons les faire évoluer et laisser un héritage stable qu'en faisant usage du dialogue, tout en ayant à l'esprit le compromis helvétique si indispensable à nos espaces culturels différents, et sans oublier, pour citer notre constitution fédérale, que le peuple et les cantons suisses sont déterminés à vivre ensemble leur diversité dans le respect de l'autre et l'équité. Faisons-le ensemble.

Mme le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chères et chers collègues, je déclare donc ouverte cette séance du Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

[Applaudissements]

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, le président tenait également à faire part d'une triste nouvelle, la disparition d'un ancien collègue du Conseil municipal, M. Lucien Longchamp qui fut conseiller municipal de 1959 à 1963. Il prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à sa mémoire.

[L'assemblée se lève et observe une minute de silence]

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

Folio 6179, 8^{ème} ligne, rectifier l'intervention de Mme Sobanek comme suit : [...] elle relève que la population ayant voulu plus de sécurité, la police municipale a été

renforcée. Elle pense que c'est un plus mais fait remarquer *que le montant des amendes perçues a aussi augmenté proportionnellement* (et non pas qu'un montant aussi important ait été dévolu à ce titre) ...même si les agents font aussi de la prévention.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité, soit 17 oui, 0 non, 3 abstentions

Avant de passer au point 2, le Président annonce une motion et trois questions écrites pour le point 7 de l'ordre du jour

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture des courriers suivants :

- du groupe de liaison genevois des associations de jeunesse concernant les subventions communales accordées aux organismes de vacances
 - du domaine de Penthes invitant les élus genevois à acheter des petites parcelles virtuelles afin de le soutenir
 - des habitants du 5, chemin de la Bessonnette se plaignant d'être réveillés très tôt par le bruit lié à la levée des déchets des containers
- Ces courriers seront joints en annexe du PV, le dernier renvoyé au Conseil administratif pour traitement.

3. Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à Mme Garcia-Bedetti, maire.

Jeunesse, Prévention & sécurité

Mobilité

Projet d'une voiture électrique "Mobility" en car-sharing aux abords de la salle communale

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa séance de hier, notre Conseil administratif a décidé de poursuivre les discussions avec la société Mobility afin de passer rapidement un contrat pour faire bénéficier nos habitantes et habitants d'une voiture électrique qui serait stationnée aux abords de la salle communale, sur la place la plus proche du chemin de la Bessonnette.

La borne de recharge, à double entrée, à disposition de tout véhicule électrique, nous serait par ailleurs entièrement offerte, travaux compris, par la société suisse Green

motion, étant donné que nous serions la première commune, sur le canton de Genève, à proposer une voiture électrique en partage.

Démarche participative Conches-plateau de l'Ermitage

Comme annoncé lors du Conseil municipal de janvier, j'ai entrepris, avec mes services, la Direction générale des Transports et l'urbaniste communal, une démarche participative avec des représentants du comité de l'association Pro-Ermitage et du comité de l'association des Intérêts de Conches.

J'ai le plaisir de vous annoncer, ce soir, que la première étape de ce processus a abouti : un cahier des charges pour un éventuel futur mandat d'étude a été rédigé, ayant comme objectif de formuler des propositions en termes de « sécurité routière, aménagements et mobilité douce », suite à la mise-en-œuvre du nouveau plan de stationnement.

Sur la base des offres sollicitées, deux à ce jour, le cahier des charges, défini par le groupe de projet, pourra être présenté, aux diverses commissions concernées, accompagné, cas échéant, d'une demande de crédit d'étude, dès cet automne.

Tragique accident au chemin de la Montagne

Je me dois malheureusement de conclure ces communications sur une note particulièrement douloureuse, en rappelant le tragique accident ayant eu lieu jeudi passé, le 9 juin, dans l'après-midi, au chemin de la Montagne, à la sortie du centre commercial, qui s'est conclu par le décès d'un bébé de 18 mois.

Aucun mot ne saurait exprimer, décrire, un drame de cette teneur et les paroles, dans ces circonstances, risquent d'être veines.

Il est néanmoins de notre devoir d'autorités communales d'agir ou d'inciter à agir le canton ou des gérances, quand nous ne sommes pas sur domaine public communal, afin de nous assurer que tout est mis en place pour minimiser, voire éviter le risque que de tels accidents ne se reproduisent.

Ainsi, nous avons d'ores et déjà pris un rendez-vous sur place avec la Direction générale des transports et le Directeur de l'Ecole Moser, qui nous a également sollicités au lendemain de ce tragique épisode, afin de prendre des premières mesures urgentes pour sécuriser la zone.

Dans un deuxième temps, il conviendra également d'envisager des aménagements, plus sur le long terme, en coïncidence avec le projet de mandat d'étude dont je viens de vous parler.

Actions de prévention de la police municipale

Tout d'abord, le concept de prévention routière a été mis en place dans les écoles primaire de Chêne-Bougeries. Dans ce cadre, il s'agit de contrôler les vélos des écoliers puis de se rendre dans le jardin de circulation qui se trouve dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries afin d'y apprendre les règles de circulation indispensables pour la sécurité des jeunes cyclistes. Pour les plus petits, des conseils sont également donnés lors de l'usage de la trottinette sur la voie publique.

Le mardi 21 juin, de 8 heures à 19 heures, la police municipale, en partenariat avec la gendarmerie de Chêne tiendra un stand au centre commercial De LA-Montagne. Il s'agira de répondre aux questions des citoyens, de donner des conseils concernant la prévention des incivilités et comment se prémunir contre les différentes formes de délit. Des brochures seront également à disposition du public.

Le vendredi 24 juin, la police municipale accueillera une classe du cycle d'orientation de la Gradelle. Les élèves sont répartis en quatre groupes et abordent chacun un thème dont la consommation d'alcool et de stupéfiants, la violence, le respect des infrastructures et les incivilités routières, l'objectif étant de nourrir la réflexion concernant les répercussions que peuvent avoir certains comportements sur soi-même et la société en général. Il s'agit d'un projet pilote qui fera l'objet d'une évaluation.

Le mardi 5 juillet, il est proposé aux enfants de Chêne- Bougeries, âgés entre 10 et 13 ans, de visiter le centre autoroutier de surveillance du trafic de la police cantonale qui se situe au Bachet-de-Pesay. Les jeunes s'y rendront à vélo, accompagnés par des agents de la police municipale. Une fois encore, la prévention routière sera l'objectif central de cette action.

Le mardi 12 juillet, le Passage 41 accueillera la police municipale pour une soirée d'échange avec les jeunes qui fréquentent le centre de rencontres et des loisirs. Ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec les adolescents de la commune et ainsi permettre le dialogue entre jeunes et policiers.

Le mardi 12 octobre et pour la troisième année consécutive, la police municipale participera à l'atelier « Jeunes » du cycle de la Gradelle. Cet événement consiste à réunir différents professionnels dans les classes lesquels présentent leur parcours professionnel et répondent aux questions des étudiants.

Les aînés ne sont pas oubliés puisque dès la rentrée en septembre, la police municipale interviendra dans les EMS et instituts pour personnes âgées afin dispenser des conseils et donner des informations préventives en relation avec tous les risques que peuvent encourir les aînés face à des individus peu scrupuleux. Les problématiques liées aux faux policiers, faux plombiers et autres arnaques aux bancomats seront notamment abordées.

De par ces actions de proximité et sa visibilité, la police municipale entend se rapprocher de la population, être à l'écoute des attentes des citoyens, toutes tranches

d'âge confondues, dans une optique de résolution de problèmes tout en oeuvrant pour la sécurité de l'ensemble des communiers.

Culture

Les événements à venir

Dès demain **vendredi 17 juin à 19h00 ainsi que le samedi 18 juin**, vous retrouverez les comédiens de l'**Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Au programme, 2 pièces intitulées « Objets Trouvés » et « Loin du Bal » se déroulant dans une maison de retraite, mises en scène par Nathalie Cuenet, Xavier Fernandez Cavada et Valérie Poirier.

Vendredi 1^{er} juillet aura lieu la fête des Promotions sous le thème des « Jeux olympiques ». A l'honneur, les enfants de nos écoles primaires qui bénéficieront comme de coutume, d'un après-midi dédié aux jeux, animations et carrousels. La cérémonie officielle se déroulera à la salle communale Jean-Jacques Gautier dès 18h15 et sera suivie du traditionnel cortège, mené par la Musique de la Police, accompagné de La Lyre de Chêne-Bougeries. Après le concert de ces fanfares sur scène, place au Vincent Kessi's Free Fellowship Band pour une soirée rythmée de musique live. Stands de nourritures et autres animations prendront place durant toute la soirée sur la Place Colonel-Audéoud.

Du 2 au 10 juillet, le Laboratoire Musical se mettra en route pour sa troisième édition. Au programme, répétitions ouvertes au public, mais surtout une série de 5 concerts au parc Stagni (du mardi 5 juillet au samedi 9 juillet inclus), à 19h00, en entrée libre. Musique classique, jazz, chœurs, un programme riche et varié. En partenariat avec la GISFAM, 2 autres concerts poursuivront l'aventure du Laboratoire Musical à Carouge les 12 et 14 juillet.

Chêne-Bougeries accueillera cette année **la fête du 1^{er} août**, pour les Trois-Chêne. Après l'apéritif animé par La Lyre qui aura lieu **dès 18h30 au Parc Sismondi**, nous nous retrouverons un peu plus tard au Parc Stagni pour la cérémonie officielle, suivi du repas, entraînés par un orchestre, des danses folkloriques, du jodle et des lancers de drapeaux, etc... Puis, le cortège nous conduira jusqu'à la Place Colonel-Audéoud où un feu d'artifice en musique illuminera le ciel. La soirée ne fera alors que commencer avec un grand bal proposé par l'Orchestre live Juxebox Heroes. Les flyers parviendront dans les boîtes aux lettres en début de semaine prochaine, de même que les invitations au repas officiel.

Affaires sociales

Sachez, en premier lieu, que suite au traitement au sein de la commission Sociale, lors de sa séance du 17 mai, d'une motion du Groupe Alternatives, concernant la problématique du montant de la subvention annuelle octroyée à l'association des Chênes 50 ans & +, suite au renvoi de cette dernière, votée par votre Conseil le 12 courant, je demeure toujours dans l'attente d'une réponse à un courrier, daté du 4 mai, que j'avais adressé à M. Jacques Cellier, président de cette association des aînés, à ce sujet.

Ainsi, un nouveau délai, fixé au 15 juillet, a été accordé au Président de la l'association en question afin que ce dernier nous fasse parvenir les comptes et le rapport d'activité 2015, accompagnés d'une liste des membres, du montant des cotisations versées et surtout d'une liste des projets que l'association compte développer en 2017.

Je préciserai encore que le montant de la subvention forfaitaire annuelle octroyée en 2016 à l'association en question s'élève à CHF 750.– et non pas à CHF 700.–, comme indiqué dans le procès-verbal de la séance de votre Conseil du 12 mai.

Contrairement à certaines idées reçues, je souhaite également préciser que les montants alloués dans le cadre du budget de l'année en cours en faveur des personnes économiquement défavorisées et des aînés ont augmenté de CHF 10'000.– pour chacun de ces postes et que, par ailleurs, la somme destinée à cofinancer divers projets soutenus par la Fédération genevoise de coopération (FGC), avec laquelle un nouvel accord-cadre a été signé, a également augmenté.

À cet égard, notre responsable des Affaires sociales a participé, le 13 courant, à la conférence annuelle de ladite FGC, qui a eu lieu au Palais Eynard.

Par ailleurs, la restitution d'une étude consacrée au vieillissement dans les espaces urbains, étude à laquelle notre responsable citée avait également participé, a eu lieu lundi 13 courant, à la salle polyvalente de l'école de Chêne-Bougeries.

Sachez encore que, dans le cadre du plan « canicule », un flyer, consacré aux trois règles d'or en la matière a été envoyé ce mois et que, par ailleurs, nos aînés isolés et sans famille proche pourront s'annoncer auprès des collaboratrices de notre bureau des Affaires sociales, s'ils souhaitent un contact de proximité en cas de fortes chaleurs.

Par ailleurs, je souhaiterais également vous informer de l'état d'avancement du projet, relatif à l'accueil de migrants par l'Hospice général, dans les structures PCi de la Gradelle.

Ainsi, une convention de mise à disposition desdits locaux a été signée entre l'Hospice et la Ville. Son entrée en vigueur est prévue le 22 courant, à complétude prévue des travaux d'aménagement, sans qu'une date définitive ait encore pu être déterminée, à ce jour, concernant l'installation effective des migrants dans ces structures.

Par ailleurs, une séance d'information aura lieu, le 5 juillet, à 18 h 00, à l'attention des habitants du quartier de la Gradelle, séance mise sur pied en étroite coordination, tant avec l'Hospice général, qu'avec la Direction du CO de la Gradelle.

Des contacts ont également été pris avec l'association des locataires de la Gradelle et la Régie Brun, cheffe de file des régisseurs de l'ensemble résidentiel.

Par ailleurs, un rendez-vous aura lieu, le 21 courant avec Mme Katia Zenger, responsable de l'unité « actions intégration migrants », afin de définir les modalités permettant à deux communières bénévoles d'enseigner le français aux futurs migrants.

Pour conclure ce point de mes communications, je vous signale que, pour la période comprise entre le 1^{er} mai 2016 et ce jour, **30** dossiers de naturalisations, concernant **52** personnes, ont fait l'objet d'un préavis favorable par le Conseil administratif.

Petite enfance et Écoles

Nos collaborateurs et collaboratrices du BuPE élaborent actuellement divers nouveaux documents et formulaires nécessaires à la gestion des inscriptions sur notre liste d'attente et au calcul du prix des pensions.

Ces derniers seront accompagnés d'un règlement relatif à la Petite enfance de la Ville de Chêne-Bougeries.

Conformément aux dispositions contenues à l'article 15 du Règlement sur la passation des marchés publics du 17 décembre 2007, le marché de restauration scolaire, pour lequel une procédure AIMP avait été lancée, a fait l'objet d'une attribution de gré à gré en faveur de la société coopérative Migros Genève.

Cette décision fera l'objet d'une publication sur le SIMAP le 21 courant, ouvrant un délai de recours de 10 jours.

Le président passe la parole à M. Karr. Conseiller administratif

Site Internet communal

Les travaux concernant la refonte de notre site Internet se poursuivent avec l'aide de notre mandataire. Ainsi le premier prototype de navigation vient d'être présenté au groupe de travail. Le planning consiste à finaliser le cahier des charges de la navigation en juin. Puis de développer une matrice en juillet, de procéder au développement effectif de la navigation sur la base du cahier des charges en août. L'intégration dans la plateforme communale est prévue dans le courant du mois de septembre.

Biodiversité & espaces publics

Suite à une rencontre avec Mme Wyss, M. Stroun et M. le Conseiller administratif Locher, notre Conseil s'est penché lors de sa séance du 15 juin, sur la communication faite à l'issue de la séance de la commission Biodiversité & Espaces publics de ce mois concernant un projet de sentier pédagogique relatif à la biodiversité et à son financement. Le Conseil administratif propose que ce projet soit mûri et affiné puis documenté par ses auteurs et fasse l'objet, sur proposition à venir de ladite commission, soit d'une demande d'inscription au budget communal 2017, soit d'un crédit ad hoc, à l'initiative de cette dernière.

Territoire et Village de Chêne-Bougeries

Concernant le PLQ N° 29'978 « Chevillarde/Jules-Cougnard », une enquête publique est en cours depuis le 10 juin et ce jusqu'au 11 juillet 2016, cette dernière est affichée dans la vitrine située à côté de la mairie. Le prochain PLQ qui fera l'objet d'une enquête publique est actuellement sur mon bureau pour examen. Le PLQ 29'845 concernant le déclassement de Rigaud-Sud y est associé.

Les membres de la commission Territoire et Village ont été informés, lors de leur séance du 6 courant, de la teneur quasi définitive des projets de démolition/reconstruction du bâtiment sis au N° 21 de la rue de Chêne-Bougeries, en lien avec la rénovation du bâtiment sis au N° 23 et avec la rénovation des bâtiments sis aux N°s 25 et 27, lesquels feront très prochainement, soit d'ici au 30 juin, l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Ainsi, la construction d'un immeuble neuf, comprenant quatre logements, est projetée au N° 21 de la rue citée et par ailleurs, le bâtiment sis au No 23 de cette même rue, comprendra trois logements.

Ces deux bâtiments ne sont, au demeurant, pas soumis à la LDTR.

Concernant les bâtiments sis à hauteur des N°s 25 et 27, dix loyers pourront être perçus en lien avec la création de sept chambres pour étudiants, accompagnées de parties communes, à savoir, entre autres, deux salles de bains, un salon partagé, une cuisine commune et une buanderie.

Pour ce qui concerne le bâtiment sis au N° 27, trois logements pourront être proposés, l'un d'entre eux résultant d'une reconversion de l'ancienne salle de sociétés située au 1^{er} étage.

Le cahier des charges établi par le Comptoir Immobilier Genève, en concertation avec un restaurateur connu de la place, prévoit la transformation du Café de la Fontaine en une auberge communale, laquelle sera exploitée, le moment venu, en fermage, après avoir été équipée d'une cuisine professionnelle.

Contrairement à certaines idées reçues, l'emplacement de cette future auberge est jugé porteur, en particulier en cas d'aménagement d'une terrasse et de redistribution des circulations sur le chemin de la Fontaine.

Chaque pair d'immeuble pourra générer des revenus locatifs annuels estimés à CHF 190'000.– environ.

L'estimation du Comptoir Immobilier Genève fait état de coûts de construction, à ce stade évalués à CHF 10,2 millions, ceci dans l'attente d'un devis général plus précis.

En cas de financement desdits travaux à hauteur de 20 %, par l'intermédiaire de fonds propres, le rendement de ces derniers s'élèverait à 4,25 %.

Par ailleurs, suite à une récente rencontre avec la société Valres Fund Management SA, il sera procédé, le moment venu, à une harmonisation du paysage des toitures des bâtiments sis aux N^{os} 17-27 de la rue de Chêne-Bougeries. Diverses mesures de coordination des chantiers à venir, lesquelles impliquent la constitution de servitudes, seront également prises.

Enfin, concernant le foncier du Village de Chêne-Bougeries, M. Karr a l'honneur d'informer les membres du Conseil que le 15 juin 2016, le Conseil d'Etat a formellement adopté le plan de site recouvrant le périmètre nord-ouest légèrement élargi de ce dernier, ce qui crée des conditions favorables pour le traitement de toutes les demandes de démolition et d'autorisations de construire.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

Bâtiments et Travaux

Suite à la séance de présentation des prévisions localisées d'effectifs d'élèves de l'enseignement primaire pour la période 2016 – 2019, qui a eu lieu, en mairie, le 23 mai, et tenant compte des besoins à l'horizon 2025, à savoir seize salles de classes théoriques supplémentaires, notre Conseil a décidé de confier mandat au bureau d'architecture Tschumi-Heurtheux, en vue d'une étude de faisabilité relative à l'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries.

Je profite de revenir sur la teneur du courrier lu en début de séance concernant les nuisances au chemin de la Bessonnette. Notre administration avait été interpellée récemment par Mme Wyss qui habite dans cet immeuble. Dès réception de cette plainte, nos services ont entamé une réflexion relative à diverses mesures permettant de minimiser au maximum ces nuisances.

Finances et Administration

Concernant le domaine des Finances, sachez que j'ai récemment reçu un courrier de l'une des banques, avec lesquelles la commune est en relation, nous informant qu'à partir de juillet, des intérêts négatifs de 0.75% devront être payés à partir d'un certain montant en dépôt. Je vais donc prochainement prendre langue avec le canton pour

examiner si nous pouvons lui prêter ces fonds. La commission des Finances sera bien évidemment informée du résultat de ces démarches.

Concernant les domaines de l'Administration et des Ressources humaines, notre Conseil a adopté, lors de sa séance du 8 courant, dans le cadre de la mise en œuvre progressive d'un système de contrôle interne (SCI), une directive relative aux autorisations de signatures, accompagnée d'une seconde directive relative aux modalités concernant les engagements financiers communaux.

Notre Conseil a également adopté, lors de cette même séance, une directive relative à l'évaluation des postes du personnel de la Ville de Chêne-Bougeries, ainsi qu'une directive relative au perfectionnement et au développement professionnel, lesquelles demeureront en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur du nouveau Règlement du personnel communal de la Ville de Chêne-Bougeries; cette dernière ayant, au demeurant, été annoncée à ce dernier par courrier, daté 15 courant.

Par ailleurs, divers documents, incluant de nombreuses procédures et matrices de contrôles clés, ont été adressés à la Cour des comptes, dans le cadre du suivi annuel du rapport d'audit N° 68 établi par cette dernière.

Le Conseil administratif a, par ailleurs, donné une suite favorable à un courrier, daté 23 mai 2016, qui lui avait été adressé par M^{me} Stéphanie Sigg, officière d'état civil au sein de l'arrondissement Chêne-Bougeries-Voirons, laquelle souhaitait bénéficier d'un congé non payé d'une durée d'une année, à partir du 15 août 2016.

C'est dans ce cadre que notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 8 courant, d'engager temporairement, pour la période comprise entre les mois d'août 2016 et 2017, M^{me} Catherine Grillet, en qualité de collaboratrice à 50 % au sein de l'arrondissement.

Notre Conseil a également décidé, lors de cette même séance, de nommer M^{me} Laurence Borcard-Bovet, chargée des Affaires culturelles, en qualité de fonctionnaire, ceci conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel.

Et pour conclure ce chapitre, sachez encore que notre Conseil a validé, lors de sa séance de la veille, l'engagement temporaire d'un cantonnier au service des Routes et Cimetière, ceci pour la période comprise entre le 20 courant et la fin septembre 2016.

4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission culture

Mme Déruaz indique que le journal *Le Chênois* a tenu son Assemblée générale, lundi 13 juin dernier à Chêne-Bougeries, moment très convivial où une partie des membres des trois commissions culture de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ont pu

faire connaissance. Le comité du journal *Le Chênois* tient à remercier les autorités communales de Chêne-Bougeries de l'accueil et de la verrée offerte à l'issue de la séance.

L'association *3 Chêne Culture* a tenu son assemblée générale ordinaire 2016, mercredi 15 juin dernier à Thônex. Lors de cette assemblée, le Comité a présenté les projets pour les mois et l'année à venir. Il a par ailleurs abordé le point de la fusion entre les Editions Chênoises et *3 Chêne culture*. La discussion sur ce sujet a été intéressante et vive et chacun a pu s'exprimer librement. L'association a par ailleurs informé de l'avancée du Prix littéraire chênnois 2016 qui a déjà reçu 8 manuscrits en à peine 15 jours. C'est l'occasion de rappeler que ce prix concerne un premier roman édité chez un petit éditeur romand, publié ou à publier avant le 30 juin 2017. La date limite du dépôt des manuscrits est quant à elle fixée au 30 juin 2016.

Commission Biodiversité & Espaces Publics

Mme Wyss informe que la commission homonyme s'est réunie le 7 juin dernier et a été honorée par la présence de deux Conseillers administratifs. Elle a eu deux présentations extrêmement intéressantes, la première concernant la Charte des jardins. M. Magnin avait déjà rencontré la commission, il y a quelques années, et il est venu faire un point de situation. Au passage, il a informé que lors des journées du patrimoine, prévues les 10 et 11 septembre prochains, il y aurait la possibilité d'ouvrir des jardins ou de réaliser une exposition sur le Rondeau des Bougeries concernant la Charte des jardins. La deuxième présentation était celle d'un jeune apiculteur chênnois, M. Alexandre Xygalas. Il a présenté la vie des abeilles et l'exploitation des ruches en milieu urbain ainsi que l'impact des méthodes et pratiques d'entretien dans l'agriculture sur la population des abeilles. Les commissaires ont pu poser beaucoup de questions concernant l'utilisation de pesticides et ils ont notamment appris qu'il n'y avait qu'au cimetière communal que certains produits étaient encore utilisés.

5. Propositions du Bureau du Conseil municipal

5.1 Nouveau règlement du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries : approbation.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, instigateur du groupe de travail au sein du Bureau concernant le règlement du Conseil municipal.

M. Le Guern rappelle en préambule que le règlement actuel, rédigé dans les années 80, a subi un toilettage en 2006. Pendant son année de présidence, il a eu naturellement l'occasion de le consulter à multiples reprises pour s'assurer du respect des procédures au cours des différentes séances. Il s'est alors aperçu que ce règlement était quand même un peu confus et que certains éléments figuraient à plusieurs endroits. Constatant que des règlements de villes de taille comparable étaient beaucoup plus clairs et dans la mesure où de nouveaux éléments sont apparus depuis la révision de

2006, modifications législatives, généralisation de l'utilisation d'Internet etc., M. Le Guern a proposé au Bureau, à l'issue de chacune de ses réunions, de faire un point d'avancement sur ce qui pourrait être le nouveau règlement du Conseil municipal. La réflexion, comprenait deux axes, le premier ne pas réinventer et reprendre des dispositions qui existent ailleurs, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de problème d'adoption du règlement par le Conseil d'Etat ; le second de faire en sorte que la plupart des dispositions du règlement actuel, qui fonctionnent bien y soient inscrites. Le Bureau a travaillé pendant plusieurs séances et M. Le Guern se plaît à reconnaître l'ambiance de travail tout à fait constructive qui a prévalu à cette occasion. Il souhaiterait que de tels travaux puissent voir le jour dans d'autres domaines.

L'exposé des motifs rappelle les principales modifications du projet présenté par rapport au règlement actuel. Au niveau du Conseil municipal, la proposition individuelle a été supprimée car n'appelant pas de réponse précise et faisant double emploi avec la motion. Par contre, le postulat a été introduit, lequel existe dans la plupart des autres communes. Au niveau des commissions, il existera dorénavant la possibilité de convocations de la commission à titre consultatif, en plus des convocations régulières du Président, et ceci dans des conditions bien définies. Les compétences du Bureau qui étaient relativement floues dans le règlement actuel sont également précisées.

M. Le Guern s'assure que chacun a reçu un exemplaire du règlement. Un document final comportant de nouvelles corrections de Mme Lambert sera transmis, si la délibération est acceptée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Fassbind aimerait remercier M. Le Guern pour le travail accompli dans le cadre de ce projet dans le sens où il a épluché un certain nombre de règlements d'autres communes pour trouver, parmi les différentes familles de dispositions, celles qui convenaient le mieux à Chêne-Bougeries. Elles ont été présentées de manière précise et le Bureau n'avait plus qu'à cocher celles qui lui paraissaient les mieux adaptées. C'est certainement une des clés du succès de la procédure dont M. Fassbind aimerait relever quelques points au niveau des améliorations qui lui paraissent importantes. Il note au passage que trois anciens Présidents du Conseil municipal font partie du Bureau, des personnes qui ont été confrontés aux difficultés d'application de l'ancien règlement. Les membres du Bureau ont eu notamment de longues discussions sur la lecture ou non de courriers comportant un caractère personnel. Actuellement, la procédure est très claire, à savoir que la décision peut être prise au niveau du Bureau. Autre souci, d'aucuns se rappelleront qu'une précédente législature avait été émaillée de quelques incidents ayant laissé un arrière-goût un peu amer, au sujet de la règle à suivre lorsqu'un membre du Conseil quitte son groupe. Si ce cas devait se reproduire, il n'y aurait plus de questions à se poser, y compris au niveau des jetons de présence. Par ailleurs, il est clairement souligné dans le projet de règlement que tout le monde peut participer aux commissions en tant qu'auditeur, sans percevoir de jetons de présence. La question des remplacements en commission est également réglée.

S'agissant de la composition des commissions – qui a soulevé beaucoup de discussions autour de la table suite à un choix jugé trop expéditif lors d'un voyage du Conseil – une clause est prévue dans le règlement selon laquelle il est possible d'établir une répartition provisoire qui pourrait être confirmée à la reprise des travaux du Conseil municipal après la pause estivale. Dans le nouveau règlement, il est aussi possible de régler certains problèmes à l'aide de motions d'ordre. Des interruptions de séance, des renvois, etc., peuvent également être demandés. Quant à la gestion des amendements et des demandes de modification, notamment dans quel ordre les voter, cette dernière est également plus claire évitant ainsi la confusion qui a régné lors de certaines séances.

Mme Sobanek veut aussi remercier M. Le Guern pour l'exactitude et le soin qu'il a pris à bien vérifier à chaque fois les différentes remarques des membres du Bureau. Elle relève également la bonne entente dans laquelle ces discussions se sont déroulées. Beaucoup de choses ont été dites par M. Fassbind et Mme Sobanek n'aurait qu'un seul doute concernant les décisions au niveau de la composition des commissions. Sur ce point, elle n'est pas certaine de l'accord du service de surveillance des communes. Mme Sobanek aurait préféré adopter la règle qu'il y ait une certaine correspondance entre les différents dicastères et les commissions et que les compétences de chaque commission soient clairement définies. *In fine*, cependant, le Bureau est arrivé à un très bon compromis entre un texte qui réglemente et un règlement qui laisse beaucoup de liberté. En effet, quand on veut tout réglementer, on se retrouve avec une camisole de force qui ne laisse plus de liberté. Enfin, Mme Sobanek espère que le Président va trouver son bonheur avec le nouveau règlement et elle n'a qu'une question pratique, à savoir le temps que prendra le service de surveillance des communes pour donner son avis.

Le Président répond qu'il faut compter environ deux mois.

Mme Armand se montre étonnée d'une disposition figurant l'article 84, qui stipule que les membres du Conseil municipal peuvent changer de groupe et maintenir tous leurs droits. Cela lui semble en effet étrange, si quelqu'un est exclu et démissionnaire d'un groupe, qu'il puisse rejoindre un groupe adverse, ceci par rapport aux électeurs.

M. Fassbind souligne qu'il peut arriver qu'un membre quitte son groupe ; par contre il doit pouvoir continuer d'assister aux séances. Il devient en fait un électeur libre et dans la commission, le groupe qui a perdu un siège peut le remplacer. Le Bureau n'a pas traité le cas d'un membre qui quitterait un groupe pour en rejoindre un autre mais ce cas de figure sera peut-être résolu au cours d'une prochaine législature.

Pour Mme Sobanek, il est sûr que cela dépend beaucoup des personnes concernées. Lorsque quelqu'un quitte un parti, les électeurs l'ont certes élu sur une liste, mais ils ont aussi élu la personne. Donc, le Bureau a trouvé un compromis qui est peut-être boiteux mais un mauvais compromis vaut toujours mieux qu'une décision trop tranchée. C'est donc une solution vivable et le cas se présente rarement. Elle est surtout liée au fait que, contrairement au Grand Conseil, où on peut suivre les travaux

des commissions au travers des procès-verbaux et des rapports, il n'est guère possible d'assister aux séances du Conseil municipal sans avoir participé aux séances de commissions.

A l'art. 78, intitulé « Commissions permanentes », Mme Mathez-Roguet aurait voulu que soit inscrit le fait que les présidents ne sont pas nommés à vie, qu'il y ait des alternatives, comme cela se fait en bien d'autres endroits. Cela ne devrait pas toujours être la même personne qui préside, car cela permettrait un mélange de procédés intéressant. Concernant l'art. 85 intitulé « Travaux des commissions », Mme Mathez-Roguet aimerait apporter la modification suivante à l'al. 4 : « *Les séances des commissions font l'objet de procès-verbaux rédigés par les secrétaires-rédacteurs désignés par l'administration municipale en principe dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la séance de la commission* ». Elle estime en effet qu'un délai de 5 jours est insuffisant par respect pour le travail des procès-verbalistes. S'agissant de l'art. 78, un amendement formel lui paraît difficilement formulable.

M. Karr demande en premier lieu si l'absence de référence à la LIPAD est volontaire. Concernant l'art. 84 pointé par Mme Armand, il rappelle que M. Fassbind évoquait un cas particulier. Le souci avait été que la personne exclue d'une commission refaisait le débat en séance plénière du Conseil municipal. Dans le cas d'espèce, la rédaction de l'art. 84 règle effectivement ce problème. M. Karr demande néanmoins s'il serait envisageable, pour quelqu'un qui a quitté son groupe, de poser des questions en séances de commissions.

Selon M. Fassbind, un auditeur ne pose pas de questions mais un Président peut être aussi plus ou moins ouvert dans ces situations.

Revenant sur la proposition de Mme Mathez-Roguet concernant l'art. 85, al. 4, Mme Sobanek indique que le Bureau a eu effectivement une discussion quant à la prolongation du délai de remise des procès-verbaux. Il a estimé que les 5 jours ouvrables peuvent en fait s'étaler sur deux semaines.

Pour répondre à M. Karr, M. Le Guern le renvoie à l'art. 16, al. 4 qui fait allusion à la LIPAD : « Seul un procès-verbal dûment approuvé peut être communiqué au public en application de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) du 5 octobre 2001 ».

Mme Sommer ajoute que la référence à la LIPAD figure aussi à l'art. 8, al. 2.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote de l'amendement.

Art. 85 « Travaux des commissions et procès-verbaux », al. 4

« Les séances des commissions font l'objet de procès-verbaux rédigés par les secrétaires-rédacteurs désignés par l'administration municipale en principe dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la séance de la commission ».

- L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite lecture de la délibération ainsi amendée.

- La délibération est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Expertise permettant de fixer le niveau adéquat des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 65'000.- TTC).

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher renvoie à l'exposé des motifs mais souhaiterait lire une phrase figurant aux pages 9 et 10 du rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2014 de la fiduciaire où il est mentionné : «Pour ces raisons, nous maintenons notre avis que le niveau des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs devaient être analysés attentivement par la commune dans la mesure où ils dépassent probablement celui toujours nécessaire pour assurer la couverture de charges de travaux extraordinaires, travaux de vétusté qui pourraient survenir dans la gestion des immeubles ». On peut également lire aux pages 9 et 10 du rapport sur la vérification des comptes 2015 : « Pour ces raisons, nous maintenons notre avis que le niveau des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs devraient être analysés attentivement par la commune dans la mesure où ils dépassent probablement toujours celui nécessaire pour assurer la couverture de charges pour travaux extraordinaires ou de vétusté qui pourraient survenir dans la gestion des immeubles ».

M. Locher souhaiterait ne plus retrouver cette phrase dans le rapport consacré à l'exercice 2017, raison pour laquelle il encourage les membres du Conseil à voter la demande de crédit d'investissement et de financement pour mener à bien cette expertise qui constituera un outil de gestion performant en matière de comptabilité communale.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que cet objet a été examiné le mardi 10 mai en commission des Finances et qu'il a été préavisé favorablement par 6 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Les personnes en faveur de cette expertise se basaient principalement sur le fait que la Fondation pour le logement de Chêne-Bougeries étant bientôt opérationnelle, il apparaissait opportun de disposer d'un peu plus d'informations sur les valeurs de rendement, les amortissements et les besoins de financement des différents immeubles de la commune. Les personnes qui ont voté contre l'étaient

davantage pour des raisons de timing, à savoir que ces études devaient être faites une fois que le processus de transformation de la Fondation aurait commencé.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nicolas, partant du constat que l'estimation de la valeur locative des immeubles était inférieure à la valeur vénale, pose la question de savoir s'il y aurait des augmentations de loyers après travaux.

M. Locher indique qu'il n'y a pas de relation entre la gestion actuelle ou future des logements, par rapport à cette estimation. Le but est simplement de savoir où l'on se situe au niveau des engagements envers les financements spéciaux sur les immeubles locatifs communaux.

Mme Nicolas entend bien, mais des travaux peuvent être entrepris suite à cette expertise.

M. Locher insiste sur le fait que ce qui est inscrit dans les comptes ne correspond pas à la réalité, ce que relèvent les réviseurs qui recommandent que la réalité comptable corresponde à la réalité du terrain.

M. Le Guern voulait revenir sur ce point car il a voté contre ce crédit en commission des Finances. Il lui semble que cette expertise est nécessaire mais que le cahier des charges devrait être établi conjointement entre les autorités communales et la future Fondation qui va être mise en place. Rien n'empêche de définir d'ores et déjà les membres de ladite Fondation et de déterminer avec eux les contours du cahier des charges à mettre en place. M. Le Guern observe pour sa part que d'un côté on dit qu'on veut désigner des experts dans cette Fondation et de l'autre côté, on va les mettre devant le fait accompli en termes d'expertise.

M. Favarger pense qu'il faudrait aussi rappeler que les augmentations de loyers, en ce qui concerne ce genre de situation, ne se justifient en principe que si les taux hypothécaires ont augmenté ou si les logements ont fait l'objet d'une amélioration et non pas seulement de travaux d'entretien ou de la mise aux normes en raison de leur vétusté.

M. Gross partage le vœu du Conseil administratif de ne plus voir figurer dans les futurs rapports des comptes communaux une mention sur ce sujet. Néanmoins, il partage l'avis de M. Le Guern sur le fait que finalement, il est du devoir de la Fondation pour le logement de prendre en charge cette expertise. En outre, dès l'instant où la Fondation est mise en place, cette problématique n'existera plus puisque le patrimoine immobilier communal sera transféré dans les actifs de la Fondation.

M. Fassbind considère que cette étude s'inscrit dans la durée. Elle accompagnera la création de la nouvelle Fondation pour le logement. Il est donc important de connaître la valeur intrinsèque des divers immeubles, ainsi que les besoins en matière de

renovation. De toute façon, des questions spécifiques se poseront, une fois que le processus sera en marche, questions auxquelles on pourra répondre de manière précise, sur la base des résultats de l'expertise. En d'autres termes, en plus du fait que cette expertise résulte d'une demande des auditeurs, cette dernière permettra d'être plus réactif lors de la création de la Fondation.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération est acceptée par 16 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

6.2 Travaux de génie civil et d'aménagements de la Voie verte CEVA : vote du crédit-cadre d'investissement et financement (CHF 1'405'000.- TTC).

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr souligne que le projet est bien connu puisqu'il est passé quatre fois en commission. Aujourd'hui, la planification est à bout touchant. M. Karr relève que, lors de la phase d'enquête, la commune avait formulé 39 observations. 37 de ces dernières ont été considérées comme étant des modifications opportunes par la direction du projet CEVA. M. Karr ajoute que les autres communes avaient suivi Chêne-Bougeries dans certaines observations. Le Conseil administratif propose dès lors aux membres du Conseil municipal de voter ce crédit d'investissement et de financement.

M. Locher informe que la commission des Finances a étudié cet objet lors de la séance du 10 mai 2016 en s'appuyant sur l'exposé des motifs et sur un devis général. Il invite également les Conseillers municipaux à accepter la proposition de financement.

Le Président passe la parole à Mme Wyss, Présidente de la commission Biodiversité et Espaces publics.

Mme Wyss indique que la commission a approuvé à l'unanimité le crédit.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe que la commission a donné un préavis favorable par 8 voix pour et 1 voix contre.

Le Président ouvre la discussion.

M. Stroun se réjouit de l'avancée du projet. Suite aux discussions qui ont eu lieu lors des séances de la commission Biodiversité et Espaces publics, M. Stroun souhaiterait que l'objet du crédit soit précisé au premier paragraphe de la délibération. Il propose d'ajouter que le crédit servira à « couvrir les travaux de génie civil et d'aménagement de la Voie verte CEVA, conformément au devis général du 18 mars 2016 et au projet de plan présenté lors de la séance de la commission Biodiversité et Espaces publics ».

M. Gross annonce que les Verts de Chêne-Bougeries attendent le vote de ce crédit avec impatience. Toutefois, M. Gross se fera ce soir le porte-parole de M. Bauduccio qui estime qu'il est scandaleux de dépenser une telle somme alors qu'en 2007, la direction du projet CEVA s'était engagée à prendre en charge les coûts d'aménagement de la future Voie verte. Le crédit va probablement être voté ce soir puisqu'il est nécessaire d'aménager cette Voie verte, qui sera la carte de visite de la commune et du canton. M. Gross va cependant s'opposer à ce crédit, en tant que porte-parole de M. Bauduccio.

M. Karr souhaite s'exprimer concernant la proposition d'amendement de M. Stroun. Il décourage les Conseillers municipaux d'adopter cet amendement qui se réfère à un plan qui n'est pas définitif. Afin de disposer d'une version définitive tant du plan que des devis, il faut renvoyer l'objet en commission. Selon M. Karr, il s'agit d'un parti pris de la Présidente de la commission Biodiversité et Espaces publics que d'avancer avec les objets traités et donc de proposer un projet de délibération avant que le plan ne soit définitif. M. Karr rappelle que les autres communes ont déjà voté le crédit. Il n'est toutefois pas opposé à un renvoi en commission. Il rappelle également qu'il faisait déjà partie du Conseil municipal au moment où la promesse de la direction du projet CEVA a été faite. Il est donc douloureux pour lui que la commune contribue au financement de la Voie verte. Il a au demeurant, défendu ce point de vue depuis 2011, dans le cadre des travaux qui ont été entrepris avec les autres communes. M. Karr rappelle également que Mme de Candolle a déposé une motion au Grand Conseil réclamant une participation cantonale à la Voie verte qui est un axe cantonal. Toutefois, le canton ne considère pas l'axe comme étant une route et ne souhaite pas financer son aménagement. M. Karr comprend tout à fait la remarque de fond et les possibles oppositions au crédit demandé. En effet, l'autorité cantonale a manqué à sa parole. Elle avait annoncé, lors d'une présentation, que la contrepartie du grand chantier du CEVA et de ses nuisances, inconvénients et destructions serait la Voie verte. Effectivement, 779 arbres ont été abattus entre les Eaux-Vives et le Foron. En fait, initialement, les communes auraient dû investir CHF 2'000'000.- supplémentaires car du bitume devait être posé afin de faciliter les déplacements. Les communes n'ont pas cédé pour se rapprocher de la solution initialement prévue.

Le Président précise que seule la commune de Thônex a voté le crédit. La commune de Chêne-Bourg le votera au mois de septembre.

M. Favarger rappelle que la commune de Chêne-Bougeries avait formé recours contre le projet CEVA en 2007 et que des discussions avaient eu lieu à ce sujet en séance du Conseil municipal. Les Conseillers municipaux avaient été informés à ce moment-là qu'un concordat avait été signé avec la direction du projet du CEVA. Dès lors, le recours n'avait plus de raison d'être. Toutefois, il s'est avéré par la suite, qu'aucun concordat n'avait été signé. La commune a été prise au piège à l'époque. Cependant, pour M. Favarger, il ne s'agit pas d'une raison suffisante pour refuser aujourd'hui, de voter le crédit sollicité.

Mme Armand demande à M. Karr si les deux propositions sur lesquelles la direction CEVA n'est pas entrée en matière concernaient de simples points de détails.

M. Karr répond par l'affirmative.

Une interruption de séance est demandée par Mme Sommer à 22h02. Cette dernière est acceptée par 10 voix pour, 3 absentions et 7 voix contre.

La séance reprend à 22h12.

M. Stroun aimerait réagir à la remarque de M. Karr. Le plan n'est effectivement pas définitif mais il traduit déjà l'esprit dans lequel les travaux seront entrepris. Concernant le devis présenté le 18 mars, il contient une marge de 10% d'incertitude. M. Stroun souhaite réellement qu'il soit précisé ce pour quoi le crédit est voté. Dès lors, il propose de conserver la proposition d'amendement qu'il a formulé en amont et d'augmenter parallèlement le crédit à CHF 1'605'000.-. Il comprend et rejoint tout à fait les remarques de MM. Gross et Karr mais pense que les Conseillers municipaux doivent être réalistes et accepter le financement du projet. M. Stroun propose d'adopter une attitude pragmatique en votant un crédit d'un montant plus élevé, lequel permettra de tenir compte des incertitudes.

M. Gross remercie M. Stroun de sa proposition. Cela étant, il ne pense pas que cet amendement soit utile puisque le budget global de CHF 2'500'000.- est réparti entre les communes traversées par la Voie verte. Le montant du crédit dépend en effet de cette clé de répartition. Selon M. Gross, il est toujours possible de revenir ultérieurement avec un crédit complémentaire, si le budget proposé ce soir en vue d'aménager la Voie verte devait ne pas être suffisant. M. Gross ajoute que le Conseiller administratif délégué fait toujours au mieux pour gérer les dépenses communales.

M. Karr a déjà pu exprimer son mécontentement à l'idée d'allouer CHF 1'405'000.- à l'élaboration de la Voie verte alors que M. Stroun souhaite paradoxalement augmenter le montant du crédit alloué. M. Karr demande aux Conseillers municipaux d'être raisonnables. La direction du projet CEVA lira le procès-verbal de séance et constatera que la commune de Chêne-Bougeries peut se permettre d'ajouter CHF 200'000.- au crédit proposé et ainsi de subventionner de manière déguisée les autres communes. Selon M. Karr, un tel message ne doit pas être donné. Il préfère revenir ultérieurement au Conseil municipal avec une demande de crédit complémentaire qui soit justifiée.

M. Colquhoun pense que le fond du débat concerne le devis et le plan. Le plan va évoluer et une répartition des frais entre les communes sera opérée. Chêne-Bougeries a les moyens d'investir ces CHF 200'000.- mais cela ne justifie pas qu'elle doive dépenser plus que les autres communes. Chêne-Bougeries peut cependant faire de sa portion de Voie verte une réelle fierté. Elle peut réaliser ce qui est planifié actuellement et peut investir pour développer le projet. M. Colquhoun pense qu'il faut que la commune se donne les moyens de réaliser une Voie verte dont les communiens

pourront être fiers. Le groupe PLR est reconnaissant de la suspension de séance qui a permis d'étoffer la proposition d'amendement.

M. Fassbind remarque qu'un projet tel que celui de la Voie verte ne prend forme qu'une fois par législature. Ce projet ne peut pas être raté et la commune ne doit pas être pingre. Cette demande de crédit supplémentaire montre au Conseil administratif que les Conseillers municipaux souhaitent que la Voie verte soit belle et innovante afin que les habitants soient heureux de s'y promener. M. Fassbind souhaite également que le tracé de Chêne-Bougeries soit le plus beau de la Voie verte. Pour ce faire, la commune ne doit pas adopter une attitude minimaliste. Les communiens doivent prendre du plaisir à traverser un endroit qui contient de la végétation, des œuvres d'art et des fontaines, par exemple. Enfin, M. Fassbind souhaite qu'un projet ambitieux soit finalisé.

M. Karr annonce que le Conseil administratif a compris la volonté des Conseillers municipaux de pouvoir envisager des aménagements supplémentaires. Il aurait cependant préféré qu'il soit possible de cacher cette volonté à la direction du projet CEVA, qui est un lecteur très attentif des procès-verbaux de séances. Le Conseil administratif prendra toutefois ses responsabilités par rapport à cela.

Mme Mathez-Roguet indique que Thônex a également augmenté de CHF 100'000.- le montant du crédit voté afin de pouvoir aménager une jolie allée. La commune de Chêne-Bougeries ne serait pas la seule à le faire. De plus, le tronçon traversant Chêne-Bougeries étant le plus long, il semble normal que la rallonge soit plus conséquente.

Mme Armand a l'impression que ce crédit est source d'un malentendu. En effet, une partie de la Voie verte sera identique pour toutes les communes, puisque les aménagements seront les mêmes. Le crédit mis au vote concerne uniquement ces aménagements de base, communs aux trois communes. Selon Mme Armand, des aménagements supplémentaires doivent faire l'objet d'un crédit différent. Il faut en effet attendre que les aménagements de base soient concrétisés avant d'en ajouter davantage. De plus, Mme Armand n'est pas sûre que de nombreuses infrastructures devront être ajoutées car, selon les travaux qui ont eu lieu en commission, la Voie verte disposera déjà du nécessaire à son fonctionnement en tant que voie de circulation. Evidemment, il serait bénéfique que la Voie verte puisse également être un lieu d'animation, de rencontre et de culture mais le crédit en question ne concerne pas ces aspects-là. Il concerne la simple existence de la Voie verte et doit être voté tel qu'il a été prévu initialement.

M. Favarger trouve ce rétro-marchandage curieux et dangereux du point de vue stratégique. En effet, les intentions de la direction CEVA ne sont pas forcément pures. De plus, il n'y a pas de propositions concrètes concernant l'utilisation de ces CHF 200'000.- supplémentaires, ce qui pose problème.

Mme Heiniger rejoint les propos de Mme Armand. Le crédit mis au vote ce soir vise à ce que la Voie verte soit équipée du même mobilier sur toute sa longueur. Mme

Heiniger est également d'accord avec ce qu'a dit M. Bauduccio par l'intermédiaire de M. Gross. Elle a toujours encouragé le Conseiller administratif délégué à négocier pied à pied pour que Chêne-Bougeries obtienne des compensations. Elle estime cependant qu'il n'est pas possible de tout installer sur la Voie verte. La priorité est que cette dernière soit une voie de mobilité empruntable de manière sécurisée et agréable. Un autre aspect important relève des compensations écologiques. La Voie verte va en effet servir de support, pour une grande partie, à des compensations écologiques qui sont dues de par la loi en raison des impacts du chantier sur l'environnement. L'espace disponible sera donc restreint et il est, selon Mme Heiniger, inutile de rallonger le crédit de CHF 200'000.-. Cela donnerait un mauvais signal à la direction du projet CEVA. Si, par la suite, des améliorations sont souhaitées, il sera de toute manière possible d'élaborer des projets et de les aborder en commission.

Mme Sobanek est ravie de cet amour de la patrie qui a commencé avec le discours du nouveau Président et qui continue de telle manière à imiter les personnages de Gottfried Keller que sont les citoyens de Goldach. Ces derniers sont fortunés et souhaitent exposer leur richesse. Mme Sobanek comprend bien qu'un tel projet n'a lieu qu'une fois par législature mais elle ne pense pas qu'il faille absolument tenter de prouver que Chêne-Bougeries est plus riche que les autres communes. Les communes se sont mises d'accord pour acheter le même mobilier, ce qui est logique. Mme Sobanek rejoint sa préopinante et estime que l'animation culturelle pourra être prévue plus tard. Elle est davantage préoccupée par la question de la sécurité qui n'a pas été abordée. Mme Sobanek trouve les passages à niveau problématiques et craint que des accidents mortels n'aient lieu. Selon elle, l'aménagement est secondaire par rapport à la sécurité. Elle invite donc les Conseillers municipaux à voter le crédit tel qu'il était prévu initialement.

M. Colquhoun rappelle que lorsqu'il faut retoucher certaines constructions ou recreuser à certains endroits, les coûts sont multipliés. Dès lors, si le crédit permet déjà de réaliser des aménagements complémentaires en cours de travaux, cela sera bénéfique et permettra de grosses économies. M. Colquhoun précise qu'il ne s'agit pas non plus de rendre la Voie verte luxueuse.

M. Martinez ne pense pas qu'un montant de CHF 200'000.- va permettre d'envisager des installations en marbre ou en or. Selon lui, il n'est pas souhaitable de revenir en arrière et de renvoyer l'objet en commission. Il faut avancer en montrant que Chêne-Bougeries a fait un geste, est ouverte et a un bon esprit.

M. Stroun est mitigé puisque les réponses données à sa proposition d'amendement sont pertinentes et relèvent du bon sens. Il était avant tout soucieux de donner au Conseil administratif les moyens de construire une belle Voie verte. Après ces discussions, M. Stroun pense qu'un montant supplémentaire de CHF 200'000.- est trop ambitieux. Il propose alors que le crédit voté soit porté à CHF 1'500'000.-, ce qui donne déjà un signe clair au Conseil administratif quant à la volonté des Conseillers municipaux. Cela évitera aussi de devoir revenir avec de nouveaux projets par la suite.

M. Karr explique que le montant qui sera mis à disposition du Conseil administratif sera de toute façon utilisé avec parcimonie. En effet, il n'existe pas d'obligation mais une possibilité de dépense dans la limite du montant voté. Le Conseil administratif disposera donc d'une marge de manœuvre. M. Karr a bien compris les demandes des Conseillers municipaux concernant les plus-values qualitatives. Le Conseil administratif restera toutefois rationnel. En effet, à ce jour, le besoin n'est pas évident et il n'est pas utile d'en créer un. Deux groupes s'opposent en fait puisque l'un préfère une approche qualitative et l'autre souhaite que la Voie verte soit unifiée sur toute la longueur, sans privilèges.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit l'amendement de M. Stroun qui concerne la première invite :

«d'ouvrir au Conseil administratif un crédit cadre d'investissement et de financement de CHF 1'500'000.- TTC, pour couvrir les travaux de génie civil et d'aménagement de la Voie verte conformément au devis général du 18 mars 2016 et dans l'esprit du projet de plan présenté dans la commission Biodiversité et Espaces publics».

Le Président met l'amendement au vote.

- L'amendement est accepté par 11 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre.

Le Président donne lecture de la délibération amendée et la met au vote.

- La délibération amendée est acceptée par 18 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

Sur le ton de l'humour, M. Karr remercie le groupe qui a proposé, dans ce Conseil municipal, la nouveauté qu'est la plus-value punitive.

6.3 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 - nomination d'un lieutenant : préavis.

M. Karr explique qu'une recrue très prometteuse prévoit d'intégrer l'Etat-major de la compagnie des sapeurs-pompiers, laquelle est particulièrement dynamique. La recrue en question a réussi son école d'officier.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gross connaît la compagnie des pompiers de Chêne-Bougeries de l'intérieur et estime que le choix du sous-officier est le plus opportun. Il ajoute qu'un renouvellement complet de l'Etat-major interviendra ces prochaines années puisque les officiers vont partir à la retraite, les uns après les autres. La personne dont la nomination est proposée sera donc probablement l'un des futurs capitaines. M. Gross invite les Conseillers municipaux à approuver cette nomination.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération est acceptée à l'unanimité.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Proposition de motion du Groupe Alternatives

Motion pour des aménagements cyclables sécurisés au chemin De-La-Montagne et sur la route de Jean-Jacques Rigaud.

Le Président passe la parole à Mme Sobanek pour présenter le sujet.

Mme Sobanek explique qu'avant le début des travaux du CEVA, la question de la circulation sur l'axe du chemin De-La-Montagne s'est posée. La circulation y est en effet importante et va s'intensifier lorsque les constructions en cours seront terminées. Une réflexion avait été amorcée quant à un aménagement plus agréable mais surtout plus sûr pour les cyclistes. Suite à cela, il avait été dit que rien ne serait entrepris durant les travaux du CEVA. Or, la route est actuellement en réfection et il n'y aura visiblement pas de piste cyclable, ce que Mme Sobanek regrette amèrement. Sur ce point, elle rejoint les propos de M. Colquhoun à savoir que des réaménagements subséquents engendrent des coûts importants. La problématique est la même concernant la route Jean-Jacques Rigaud. Des constructions sont en cours et le flux de trafic va s'intensifier avec les Communaux d'Ambilly. Partant, le Groupe Alternatives demande que la question d'un aménagement de pistes cyclables sur les deux axes susmentionnés, soit étudiée en commission et qu'une proposition de réalisation soit rendue dans un délai de 6 mois, conformément au règlement du Conseil municipal.

Mme Mathez-Roguet s'enquiert de la commission qui serait chargée de cette tâche.

Mme Sobanek rétorque que Chêne-Bougeries semble être la seule commune qui ne sait jamais dans quelle commission les objets doivent être traités. Elle se demande en effet quelle commission s'occupe de l'aménagement des routes et des pistes cyclables.

M. Stroun croit savoir que les problématiques concernant les routes sont du ressort cantonal. Tout en étant favorable à la proposition du Groupe Alternatives, il se demande ce que la commune peut faire concrètement.

M. Locher relève que la motion concerne deux axes. La route Jean-Jacques Rigaud fait partie de l'axe « Frontenex » qui est actuellement à l'étude par le canton et dont les aménagements de surface vont être imposés. Les travaux sont en cours et la commune ne maîtrise pas le calendrier. Elle ne sera impliquée que pour ce qui concerne le sous-sol. Concernant le chemin De-La-Montagne, la commune maîtrise mieux le dossier en raison du plan quinquennal d'entretien des routes, en cours. La réfection du chemin De-La-Montagne devrait être étudiée en 2017, selon ce plan. Pour le surplus, la DGT

est en charge de ces questions et Mme Garcia communique régulièrement avec la police au niveau cantonal.

Mme Garcia pense qu'étudier ce problème dans une commission n'est pas la bonne solution puisque des spécialistes et des membres de la DGT doivent être présents. Elle propose de s'enquérir des possibilités de répondre à cette motion après discussion avec la DGT. A cet égard, elle signale qu'un rendez-vous est d'ores et déjà prévu le 30 juin, suite à un tragique accident qui a eu lieu récemment au chemin De-La-Montagne. Le sujet des pistes cyclables pourrait être abordé à cette occasion également. Toutefois, Mme Garcia relève que l'école Moser avait déjà demandé à ce qu'une ligne continue soit créée, ce qui avait été refusé par la DGT. En effet, des bus passent sur cette route, qui doit donc être suffisamment large.

M. Karr souhaite apporter deux compléments d'information. Tout d'abord, le chemin De-La-Montagne est une route de desserte pour les grands transformateurs et les convois spéciaux et doit donc avoir un certain gabarit. Si la commune arrive à se débarrasser de cette contrainte, l'aménagement pourrait être plus flexible. Selon M. Karr, il faudrait analyser la possibilité de faire passer les transformateurs par d'autres axes. Deuxièmement, M. Karr explique qu'une mise en conformité du chemin De-La-Montagne avec l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) est actuellement à l'étude. Normalement, dans les aménagements OPB, la problématique cycliste est toujours analysée au niveau de la planification lorsque des travaux de réfection ont lieu. Toutefois, cela ne garantit pas que des pistes cyclables puissent être intégrées le moment venu, et ce, pour les raisons évoquées plus tôt. Finalement, M. Karr ajoute que la problématique concerne tous les Conseillers administratifs et que ces derniers s'intéresseront à celle-ci quoique les Conseillers municipaux en décident.

Mme Sobanek souligne que le Groupe Alternatives ne souhaite pas forcément que l'objet soit étudié en commission. Il souhaite surtout que des projets de réaménagement soient entrepris pour pallier le problème actuel d'insécurité. Dès lors, si le Conseil municipal accepte un vote de principe concernant les pistes cyclables, y compris sur les routes cantonales, la volonté claire de la commune serait exprimée, ce qui pourrait faciliter les négociations à venir. Mme Sobanek serait déjà reconnaissante si la problématique est abordée lors d'une discussion avec le Département ; mais elle estime qu'un vote de principe est important.

M. Locher pense que la sécurité des transports est une préoccupation de tous. Un de ses enfants emprunte le chemin De-La-Montagne à vélo quatre fois par jour et il connaît bien la situation. Toutefois, il faut également tenir compte de certaines problématiques techniques et des priorités au niveau des investissements communaux. Concernant la route Jean-Jacques Rigaud, la commune attend depuis le début de la précédente législature que les projets de l'Etat aboutissent. Finalement, M. Locher estime que le message apporté ce soir a été entendu et que le point de vue est partagé par l'ensemble des membres du Conseil administratif. Selon lui, un signal plus fort n'est pas nécessaire.

Mme Sobanek souhaite amender la proposition du Groupe Alternatives, comme suit :

« Invitent le Conseil administratif à soutenir la création de pistes cyclables sécurisées dans ce périmètre ».

Mme Garcia aimerait justement profiter des bons contacts prévalant, afin de discuter plus avant d'aménagements à réaliser dans le secteur avec la DGT pour aménager le Paummière – Vergers de Conches. En ce qui concerne les cyclistes, elle a une petite réflexion dont elle voudrait leur faire part. Elle aimerait en effet leur dire que très souvent, bon nombre d'entre eux roulent de manière très dangereuse ; ne respectant aucune signalisation, prenant des virages sans penser que des voitures, voire des piétons pouvaient surgir. Ce soir encore, elle suivait un cycliste sans lumière. Mme Garcia lance donc un vibrant appel aux cyclistes pour qu'ils respectent les feux, s'arrêtent aux « stops » et ne croient pas qu'ils aient tous les droits.

M. Fassbind observe que dans le secteur de Conches, bon nombre de cyclistes délaissent les grands axes pour des raisons de sécurité et aussi en raison de pollution. Ils empruntent les zones 30 km/h et il faudrait développer ces itinéraires alternatifs.

Mme Sobanek remarque que le chemin de Grange-Falquet est également un axe emprunté par de grands convois. Cela signifie que dans le secteur nord de la commune, il n'y existe pas d'aménagements et de pistes sécurisées pour les cyclistes.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la motion 1604 M. Il tient à préciser qu'il tient à l'appellation chemin De-La-Montagne (et non pas chemin de la Montagne)

Motion pour des aménagements cyclables sécurisés au chemin De-La-Montagne et sur la route de Jean-Jacques Rigaud.

Les Conseillers municipaux soussignés :

Considérant :

- *Que les travaux en surface du CEVA vont être bientôt terminés ainsi que la Voie verte.*
- *Que lors de la précédente législature, cette demande a été écartée au motif des travaux du CEVA.*
- *Que le trafic sur ces deux axes est important et qu'il faut prioriser la sécurité des cyclistes.*
- *Que la Ville de Chêne-Bougeries s'est dotée d'un système de vélos en libre-service dont plusieurs stations se trouvent dans ce périmètre.*

Invitent le Conseil administratif à soutenir la création de pistes cyclables sécurisées dans ce périmètre.

*Au nom du Groupe Alternatives
Marion Sobanek
Catherine Armand
Pierre-Yves Favarger
Anne-Marie Nicolas.*

- La motion est acceptée à l'unanimité.

7.2 Question écrite du Groupe Alternatives sur les déchetteries communales.

Le Président donne lecture de la question.

Confort des usagers

Container PET et verre : il faut songer à un aménagement plus aisé à l'utilisation et au confort de l'utilisateur, afin que chaque citoyenne et citoyen, quels que soient sa taille et son âge, puisse aisément utiliser les installations. Actuellement, il faut tenir le couvercle d'une main, poser par terre le sac avec la deuxième main et le tenir ouvert, et ensuite jeter (avec la troisième main !) la bouteille dans le container prévu à cet effet.

Propreté

Il faut prévoir des levées plus souvent, car le contenu déborde souvent.

Merci pour l'attention bienveillante à porter à cette proposition / question.

*Au nom du Groupe Alternatives
Marion Sobanek
Catherine Armand
Pierre-Yves Favarger
Anne-Marie Nicolas.*

Le Président passe la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek précise qu'elle s'est permise de parler de la troisième main car tout le monde s'est énervé avec ce système obligeant à tenir le clapet ouvert.

- La question est transmise au Conseil administratif.

7.3 Places de parking et travaux au chemin De-La-Montagne

Mme Sobanek demande quelle solution a été proposée par la commune aux habitants du chemin De-La-Montagne qui ne peuvent plus se parquer pendant les travaux du CEVA. Elle précise, à l'intention de Mme Garcia, qu'il ne s'agit pas seulement des

places de parking situées à l'entrée du cimetière communal qui sont inopérantes, mais également du côté droit du chemin De-La-Montagne.

Mme Garcia répond qu'en effet des aménagements provisoires ont été réalisés dans le cadre des travaux CEVA et que ces derniers obligent les piétons à longer le mur et empêchent les voitures de se parquer côté route. A son avis, ce cheminement devrait être sécurisé prochainement.

Mme Sobanek comprend bien la nécessité des travaux ; mais ne faudrait-il pas, en attendant, ouvrir un parking communal aux habitants du chemin De-La-Montagne.

Mme Garcia ne pense pas qu'il soit possible d'ouvrir à la population le parking jouxtant la salle communale, car il ne serait plus possible de faire la différence entre les communiens qui n'ont pas de place au chemin De-La-Montagne et d'autres personnes qui viendraient stationner librement leur voiture. Par ailleurs, à sa connaissance, des places de parc ont été libérées sur la route du Vallon.

M. Locher confirme que des places ont été libérées devant la Villa Sismondi suite à la fermeture d'un chantier sur la route du Vallon. Pour le reste, il ne voit que le secteur de Grange-Falquet.

Mme Sobanek trouve néanmoins dommage que la commune n'ait pas proposé de solution d'échange aux personnes qui ont acheté un « macaron ».

7.4 Rénovation-reconstruction du centre du village de Chêne-Bougeries. Question adressée au Conseil administratif par le Groupe PLR Chêne-Bougeries.

M. Colquhoun donne lecture de la question.

L'ensemble de la population de notre commune a été invité à prendre connaissance, lors d'une présentation officielle tenue à la salle communale J.-J. Gautier au printemps 2015, d'un nouveau plan de site concernant la rénovation /reconstruction du centre du village.

Au cours de cette présentation qui était fort bien faite, les représentants des services concernés de l'Etat et les mandataires de la commune ont insisté particulièrement sur les espaces qui seront créés au centre du secteur considéré, en forme de grande cour, créant ainsi un lieu convivial de rassemblement et de délasserment dont notre village a grand besoin. Le public présent, de même que la grande majorité des conseillers municipaux, avaient été séduits par cette ouverture de l'espace arrière des bâtiments à rénover-reconstruire donnant sur la rue de Chêne- Bougeries, considérant que cet apport pouvait apporter bien des réponses attendues depuis des lustres.

Or, aujourd'hui, quelle est notre observation sur l'avancée de ce dossier ?

On entreprend la rénovation des premiers bâtiments situés dans le bas de la rue avec nombre de plans, de schémas d'implantation, lesquels arrivent à notre connaissance fort au compte-goutte et nulle part n'apparaît la résolution du problème complexe de ce fameux espace-arrière. Alors que plusieurs parcelles avec des propriétaires différents seraient impliqués dans le dégagement obligatoire de celui-ci, aucune information n'est donnée sur ce point capital du plan de site présenté et le groupe PLR a le net sentiment que cette partie essentielle du projet et un peu laissée en retrait avec le risque que la conduite actuelle du dossier par le Conseiller en charge de ce dernier fasse l'impasse, faute de moyens ou de volonté, et mette in fine le Conseil municipal et la population devant une réalité de rénovation unique du bâti actuel. La prise en compte et la création de cet espace-arrière est primordiale et doit être considérée comme prioritaire, car fort complexe, cadastralement parlant.

Raison pour laquelle le groupe PLR Chêne-Bougeries demande ce soir au Conseil administratif, en particulier au magistrat en charge de ce dossier, d'apporter tous les éclaircissements nécessaires à ce sujet lors de la prochaine séance et de rassurer le Conseil municipal sur la conduite de cet aspect du dossier, avec ses remerciements anticipés.

Pour le Groupe PLR Chêne-Bougeries

Christian Colquhoun

Marc Fassbind

.....

M. Karr indique qu'il répondra très volontiers sur le siège. D'abord, la nouvelle qu'il a apportée en début de séance est que le sort de ces espaces intérieurs est scellé par un plan d'affectation qui vient d'entrer en force. Donc, tout ce qui pourra se faire à l'intérieur de ce périmètre devra respecter ce plan, et notamment, si le plan n'a pas force obligatoire pour les propriétaires en les obligeant à démolir, au sens de la LAT, ces derniers ne peuvent pas modifier les affectations intérieures, ou entreprendre d'autres constructions. Cela compromettrait la création d'un espace public intérieur. La situation foncière, comme le relève M. Colquhoun est très complexe, puisque toutes les parcelles sont des parcelles traversantes et que le remaniement parcellaire sera important. Cela prouve que ces questions doivent être réglées entièrement sur domaine public communal ou alors, comme cela a été discuté le 22 février dernier, avec la société Valres et la Codha, qui sont les autres propriétaires, respectivement dépositaires d'un droit de superficie concédé par la famille Favrat, depuis un mois. Il faudrait créer des servitudes au profit de la commune sur des parcelles qui resteront leur propriété. En outre, tous les partenaires ont intérêt à ce que cet espace intérieur soit réalisé, parce que cela valorise leurs biens et celui de la commune. M. Karr n'entend pas présenter ce jour l'état des discussions en cours, car la commune demeure en contact permanent avec les autres propriétaires. Il tient à préciser que le coût de la réalisation sur cet espace-arrière a d'ores et déjà été chiffré. Contrairement à ce que M. Colquhoun a l'air de dire, le projet n'est pas enterré. Cependant, en raison de l'ampleur du projet et des moyens limités dont dispose la commune, il est procédé de manière séquentielle. Le chantier A est à bout touchant. Les requêtes en

autorisation de construire, seront déposées à la fin du mois ; suivront le chantier B et le chantier C comprenant l'ancienne maison de paroisse. Le planning dépend des ressources à disposition et non pas uniquement de la volonté du Conseil administratif.

M. Colquhoun remercie M. Karr de ces explications en précisant que loin du Groupe PLR l'idée de dire que le travail ne se fait pas, qu'il ne va pas dans le bon sens. Simplement, il lui paraît important de rappeler que cette grande cour, cet espace destiné au public à l'arrière des bâtiments, est un des éléments les plus attractifs qui a été présenté et qui a certainement rencontré l'adhésion de tous, que l'on soit pour ou contre les transformations prévues dans le village. Voyant comment les choses évoluent actuellement, le Groupe PLR n'aimerait pas apprendre, tout d'un coup, que finalement, le projet ne peut pas se faire parce que tel et tel n'a pas été d'accord de céder sa parcelle, parce qu'il aurait fallu pouvoir créer une servitude et de se retrouver uniquement avec une simple rénovation des bâtiments. C'est cela l'objet de la question.

M. Fassbind n'est pas du tout rassuré parce qu'il comprend que tel ou tel propriétaire pourrait finalement vouloir utiliser les espaces existants pour en faire un parking, par exemple, et fermer la porte aux négociations. Ce serait dans ce cas une véritable défaite pour la commune, parce que le plan de site qui a été présenté à la population ne peut se concevoir qu'autour d'un véritable espace public, avec des communications verticales et horizontales, avec des sorties qui donnent sur la cour, une perméabilité entre les bâtiments, un accès à la terrasse d'un restaurant et non pas un simple ravalement de façades. M. Fassbind abonde dans le sens de ce qu'a dit M. Colquhoun, à savoir qu'il faut d'abord résoudre ce problème central avant de pouvoir envisager les aménagements à réaliser autour de cette place.

Pour Mme Heiniger, on constate que M. Fassbind n'est pas membre de la commission Territoire. Edifier le chantier A et passer ensuite au chantier B ne signifie pas procéder à un simple ravalement de façades. Elle l'invite à lire le procès-verbal de la dernière séance de la commission pour s'en rendre compte.

M. Karr ne peut pas espérer rassurer tout le monde à ce stade du projet. Ce qu'il peut dire est qu'une planification existe bel et bien et qu'il s'est battu dans les séances avec les partenaires propriétaires pour éviter de dégrader le projet. Cependant, les négociations étant encore en cours, il ne peut pas en dire plus à ce stade, sinon que tant la Codha que la société Valres sont intéressés à valoriser les immeubles situés à l'arrière et que pour ce faire, il convient de détruire les dépôts qui se trouvent actuellement au milieu du périmètre. Par ailleurs, les propriétaires ont d'autres idées d'aménagements que des places de stationnement. M. Karr peut comprendre l'inquiétude de certains mais les chantiers A et B représentent 6 projets très imbriqués qui feront l'objet d'une présentation détaillée des enjeux financiers y afférents. Enfin, il tient à préciser qu'il n'ira pas à l'encontre des droits de propriété des partenaires concernés, mais qu'il doit aussi défendre l'intérêt public dans la négociation en cours et ne pas injecter de l'argent supplémentaire pour accélérer la gestion des projets.

7.5 Mobilité et projets de déclassement

Mme Sommer a été interpellée par des habitants de la Gradelle qui se font beaucoup de souci concernant d'éventuels futurs déclassements. Il y a déjà la Tulette à Coligny, d'un côté, le Pré-du-Couvent, de l'autre, et aujourd'hui, cela bouchonne déjà. Ces habitants ont donc écrit aux TPG pour leur demander ce qu'ils prévoient au niveau de l'axe Rigaud-Gradelle, mais ils n'ont pas obtenu de réponse à ce jour. Ils aimeraient concrètement savoir pour combien d'habitants les TPG pensent assumer le transport et s'ils vont tenir compte des arrêts au chemin de l'Eperon, au Clos-du-Molan et à la Gradelle. Mme Sommer demande si la commune pourrait poser directement cette question aux TPG, afin d'obtenir réponse.

Mme Garcia veut bien poser la question mais elle demande copie de la lettre des habitants.

M. Karr peut donner une réponse au niveau de la planification territoriale. Il est très possible que demain, il y ait une capacité insuffisante de transports public ou privés à cet endroit, route de Frontenex, car il est évident que tous ces déclassements vont saturer massivement l'offre de transports, quel que soit le mode. Il ne faut donc pas s'attendre à des lendemains qui chantent.

7.6 Directives relatives à l'octroi de subventions en matière culturelle

M. Le Guern se réfère au règlement de Chêne-Bougeries concernant l'octroi de subventions en matière culturelle adressé par courriel aux membres du Conseil municipal. En premier lieu, il a été surpris que ce projet n'ait pas été présenté en séance plénière du Conseil municipal, ne serait-ce que par courtoisie envers ses membres. Ensuite, après avoir pris connaissance de ce document, à l'art. 2, concernant les décisions relatives à l'octroi de subventions qui sont de la compétence du Conseil administratif, la phrase lui paraît lapidaire. Il aurait préféré qu'il soit ajouté : [...] *dans le cadre du budget de fonctionnement voté par le Conseil municipal*. Voter le budget est en effet l'une des prérogatives principales du Conseil municipal. Si le budget est détaillé, le Conseil municipal exerce bel et bien un droit de regard sur l'octroi des subventions et la demande est justifiée.

Mme Garcia ne voit aucun inconvénient à faire une telle adjonction, mais à son avis, cela va de soi. Lors de la présentation du budget, tous les postes sont discutés dans la commission présidée par M. Borda d'Agua. Mme Garcia précise qu'elle avait à cœur d'adopter ce règlement de manière à pouvoir établir des contrats de prestation avec les destinataires des subventions les plus importantes.

7.7 Places de stationnement dans le secteur du « Nouveau-Prieuré ».

M. le Guern a été interpellé par un communier récemment installé au « Nouveau-Prieuré » qui lui a dit ne pas pouvoir garer son véhicule dans l'immeuble et qu'il est obligé de parquer le long du chantier. Or, il reçoit régulièrement une amende de CHF 40.-. Au passage, M. Le Guern rappelle que le produit des amendes a passé de CHF 260'000.- à CHF 415'000.- entre 2014 et 2015. Aussi, ne serait-il pas de mise de faire preuve d'un peu de tolérance pendant cette période de construction ?

Mme Garcia indique que le service concerné a déjà reçu une lettre d'un habitant par rapport à ce problème. La police est allée le trouver et a proposé une solution en attendant que les choses se règlent au courant de l'été. Pour le surplus, Mme Garcia tient à préciser que la part la plus importante du montant des amendes n'est pas liée au stationnement, mais aux contrôles de circulation.

7.8 Poste de Conches

M. Le Guern rappelle que M. Karr avait annoncé, en séance plénière du 6 mars, qu'un mandat avait été confié à la société Wüst & Partner et que le résultat pourrait être communiqué lors de la séance d'avril. Il n'y a pas eu d'information lors de cette séance, ni lors de celle du mois de mai. Qu'en est-il ?

M. Karr n'a encore rien reçu à ce sujet.

7.9 Vélospot – emplacements

En lien avec le projet Vélospot, M. Le Guern demande s'il est normal que les vélos occupent les emplacements de stationnement municipaux, en particulier celui de J.-J. Rigaud. Il n'y a plus de place pour un vélo particulier. M. Le Guern trouve un peu curieux qu'une société privée s'arroge le droit d'utiliser des emplacements communaux.

Mme Garcia précise que ce n'est pas la société qui s'arroge un tel droit, mais la commune qui le lui a octroyé. Elle va examiner la situation.

M. Balmer rebondit pour signaler qu'un emplacement spécialement créé pour Vélospot à Conches n'était pas utilisé, alors que tel est le cas du préau couvert des élèves de l'école située à proximité.

M. Locher fait remarquer que cet emplacement n'est pas communal.

7.10 Visibilité au chemin De-La-Montagne

Suite au tragique accident mentionné par Mme Garcia dans ses communications, M. Gross a été interpellé par un habitant du chemin De-La-Montagne qui lui a fait remarquer la dangerosité liée au manque de visibilité créé par la présence de la déchetterie. Il invite à porter ce point à l'ordre du jour de la rencontre prévue le 30 juin avec la DGT, pour déterminer si cet emplacement pose effectivement problème et quels sont les aménagements envisageables pour élargir le champ de vision.

Mme Garcia tient à préciser que l'accident ne s'est par produit sur le domaine communal. La déchetterie n'est nullement en cause.

M. Gross estime néanmoins opportun d'intégrer ce point dans le cadre de la réflexion relative à la révision de l'aménagement de la déchetterie à cet endroit, car cela permet de prévenir d'autres accidents qui ne se sont pas encore produits.

La séance est levée à 23h43.